N° 2025/036

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT
SEINE - ET - MARNE

CANTON
OZOIR - LA - FERRIERE

COMMUNE
TOURNAN - EN - BRIE

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE
SERVICES TECHNIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune de Tournan-en-Brie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le nouveau Code de la Route et notamment les articles R 411-8, R 411-25, R 417-1 à R 417-13,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée par divers arrêtés subséquents et notamment approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie du livre I – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

Vu la demande de la Société AUSTRAL METTALERIE, 131 avenue Carnot, 77140 Saint-Pierre-Lès-Nemours en date du 10 octobre 2023 complétée en date du 24 janvier 2024 afin de réaliser des travaux de grutage pour le compte de la SNCF sur les parkings propriétés de la SNCF situés rue Georges Clémenceau et rue de Paris ouverts à la circulation publique, accordée en date du 24 janvier 2025,

Considérant la demande de modification des dates d'intervention, en date du 26 février 2025, de la société AUSTRAL METTALERIE,

ARRÊTÉ :

Article 1 : La Société AUSTRAL METTALERIE est autorisée à intervenir pour réaliser les travaux de grutage pour le compte de la SNCF au niveau des parking ouverts au public de la SNCF situés rue Georges Clémenceau et rue de Paris durant les dates principales de nuit suivantes :

- **Parking rue G. Clémenceau (cf plan zone 1):**
  Du 04 au 05 mars 2025 de 22h à 5h00

- **Parking rue de Paris (cf plan zone 2):**
  Du 07 au 08 avril 2025 de 22h00 à 5h00
  Du 28 au 29 avril 2025 de 22h00 à 5h00
  Du 05 au 09 mai 2025 de 22h00 à 5h00

Les dates de secours de nuit sont les suivantes :

- **Parking rue G. Clémenceau :**
  Du 05 au 06 mars 2025 de 22h à 5h00

Ref. 201501 Berger-Levrault (1012)

- **Parking rue de Paris :**
  Du 08 au 09 avril 2025 de 22h à 5h00
  Du 29 au 30 avril 2025 de 22h à 5h00
  Du 09 au 10 mai 2025 de 22h à 5h00

Article 2 : Le stationnement et la circulation de tous les véhicules seront interdits au droit des travaux selon les plans d'implantation de la zone de travaux annexés au présent arrêté, pendant les périodes susmentionnées.

Article 3 : Par voie de conséquence, tout véhicule en infraction avec l'article 2 fera l'objet d'un procès-verbal de contravention et l'enlèvement immédiat pourra être ordonné par une mise en fourrière aux frais du propriétaire, conformément à l'article R.417-10 du Code de la Route.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier par le titulaire de la présente autorisation au moins 48 heures avant les interventions. Le titulaire du présent arrêté, prendra les dispositions nécessaires afin de matérialiser par des supports appropriés les zones d'interventions pour la bonne compréhension par les usagers du périmètre des travaux.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans les deux mois suivant sa notification et/ou son affichage.

Article 7 : Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie,
Madame la Cheffe de Police Municipale,
Monsieur le Directeur de la Société AUSTRAL METTALERIE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est adressée, pour information, à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Fait à Tournan-en-Brie, le 28 février 2025

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué aux Travaux et au Cadre de Vie,

Claude SEVESTE